

Signature d'un avenant à l'accord de coopération pour l'intégration de l'Amazighe dans le système judiciaire

25.01.2022 Signature d'un avenant à l'accord de coopération pour l'intégration de l'Amazighe dans le système judiciaire

Un avenant à l'accord de coopération entre le ministère de la Justice et l'Institut royal de la culture amazighe (IRCAM), qui définit le cadre général de coordination entre les deux parties pour l'intégration de l'Amazighe dans le système judiciaire, a été signé ce mardi à Rabat, lors d'une cérémonie présidée par le chef du gouvernement, Aziz Akhannouch. Cet avenant a été signé par le ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, et le recteur de l'IRCAM, Ahmed Boukous.

«Partant du fait que la consécration constitutionnelle de la langue amazighe émane d'une décision et d'une haute volonté royale, nous sommes engagés en tant que gouvernement à accélérer les chantiers stratégiques prioritaires stipulés dans la loi organique 26-12 relative à la mise en œuvre du caractère officiel de la langue amazighe et de son intégration dans les divers aspects de la vie : enseignement, culture, système judiciaire et administration», a affirmé M. Akhannouch.

De son côté, M. Ouahbi a souligné que l'accord vise à associer l'IRCAM à une série de démarches auxquelles son département a adhéré dans le cadre d'une nouvelle étape permettant de réunir les conditions d'un procès équitable, relevant, entre autres, la nécessité d'engager un interprète pour assister le citoyen ne maîtrisant pas la langue arabe.

Cent nouveaux fonctionnaires, dont 60% parlent l'Amazighe, seront recrutés et répartis sur les tribunaux ayant besoin d'interprètes de la langue amazighe, a annoncé le ministre. Un concours de recrutement sera ouvert au cours des deux prochains jours aux étudiants diplômés en psychologie et sociologie, titulaires d'un master en culture amazighe et lauréats des instituts d'assistance sociale.

M. Boukous a salué la signature de cet accord qui constitue une étape importante dans le cadre du processus de mise en œuvre du caractère officiel de la langue amazighe, notant que la valorisation du capital humain est la solution optimale aux problèmes d'intégration de la langue dans les différentes institutions.

Source

: <https://www.yabiladi.com/articles/details/123560/signature-d-un-avenant-l-accord-cooperation.html>